

## Augmentation des frais d'inscription pour les étudiant-e-s extra-européen-ne-s : Bienvenue en France !

Ce lundi 19 novembre, le gouvernement dévoilait sa nouvelle "Stratégie d'attractivité pour les étudiants internationaux". Celle-ci consiste en un ensemble de mesures stratégiques regroupées sous le nom de "Bienvenue en France". Bien qu'un certain nombre de ces mesures soient cohérentes, l'une d'entre elles est fondamentalement opposée aux valeurs inclusives de l'enseignement supérieur : **l'augmentation abusive des frais d'inscription pour les étudiant-e-s extra-européen-ne-s.**

Ainsi un-e étudiant-e concerné-e devra désormais payer 2770 euros pour une année en licence et 3770 euros pour une année en master. Ces chiffres multiplient par 15 les frais d'inscriptions actuels. L'Etat prétend couvrir cette perte massive de pouvoir d'achat par un total de 14000 nouvelles bourses destinées aux étudiant-e-s internationa-les-ux, en plus des 7000 déjà disponibles. Ce chiffre ne semble en aucun cas être adapté, rien qu'au regard de l'Université de Strasbourg, qui accueillait 10129 étudiant-e-s internationa-les-ux lors de l'année 2017-2018, dont plus de 69% (environ 7000) n'étaient pas issu-e-s de l'Union Européenne.

Les frais d'inscriptions élevés de nos voisins européens ne constituent pas un exemple, bien au contraire, c'est la France, et sa force d'inclusivité, sa force sociale et juste, qui doit être un exemple pour nos voisins européens. De plus, la présence d'étudiant-e-s internationa-les-ux dans nos établissements d'enseignement supérieur ne doit pas être considérée comme un coût, mais bien comme une richesse. En effet, que ce soit durant leurs études ou même après celles-ci, ces étudiant-e-s apportent une plus-value à notre pays, en s'y installant et en y travaillant, ou même simplement en participant à l'économie française.

Enfin, le code de l'éducation définit que le service public de l'enseignement supérieur contribue "A la construction d'une société inclusive. A cette fin, il veille à favoriser l'inclusion des individus, sans distinction d'origine, de milieu social et de condition de santé" (Article L123-2, 3°). Ce passage de cette "Stratégie d'attractivité" est en parfaite contradiction avec ces buts. Comment conserver la politique de coopération internationale de l'Université de Strasbourg ? Comment garantir l'attractivité internationale de notre région et même de la future communauté européenne d'Alsace ?

Nous arrivons donc ici face à une situation présentée comme étant d'"équité", alors que des étudiant-e-s risquent d'être mis-es à l'écart, de par leur origine et leur catégorie sociale. L'AFGES s'oppose à ce qu'une quelconque différence de traitement ait lieu entre les étudiant-e-s ! L'Université se doit de rester un lieu d'émancipation, vecteur de mixité sociale. L'Université de Strasbourg plus que toute autre, fière d'être située au sein de la capitale européenne, fière de ses 20% d'étudiant-e-s internationa-les-ux, se doit de s'opposer à ce projet qui risquerait de drastiquement réduire la diversité en son sein.

### Contacts :

**FOURY Jean-Valentin**  
Président  
[president@afges.org](mailto:president@afges.org)  
06.72.92.68.97

**PIERRE Lucas**  
Vice-Président en charge des Stratégies de Communication  
[presse@afges.org](mailto:presse@afges.org)  
06.06.47.73.33